

## COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2017

### FINANCES

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

#### ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIERES

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public » pour les activités liées aux déchets ménagers des adhérents adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé » pour les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents ainsi que de déchets industriels, ventes de chaleur, ... toutes prestations qui, sauf cas particulier, ne peuvent être couvertes par la fiscalité,

Pour les besoins de la présentation de l'analyse financière, ces deux budgets sont consolidés.

#### *Situation financière du SIOM (consolidée)*

En 2016, 4 nouvelles communes ont été intégrées au SIOM, les dépenses et les recettes de 2016 et 2017 tiennent comptes de ce changement de périmètre.

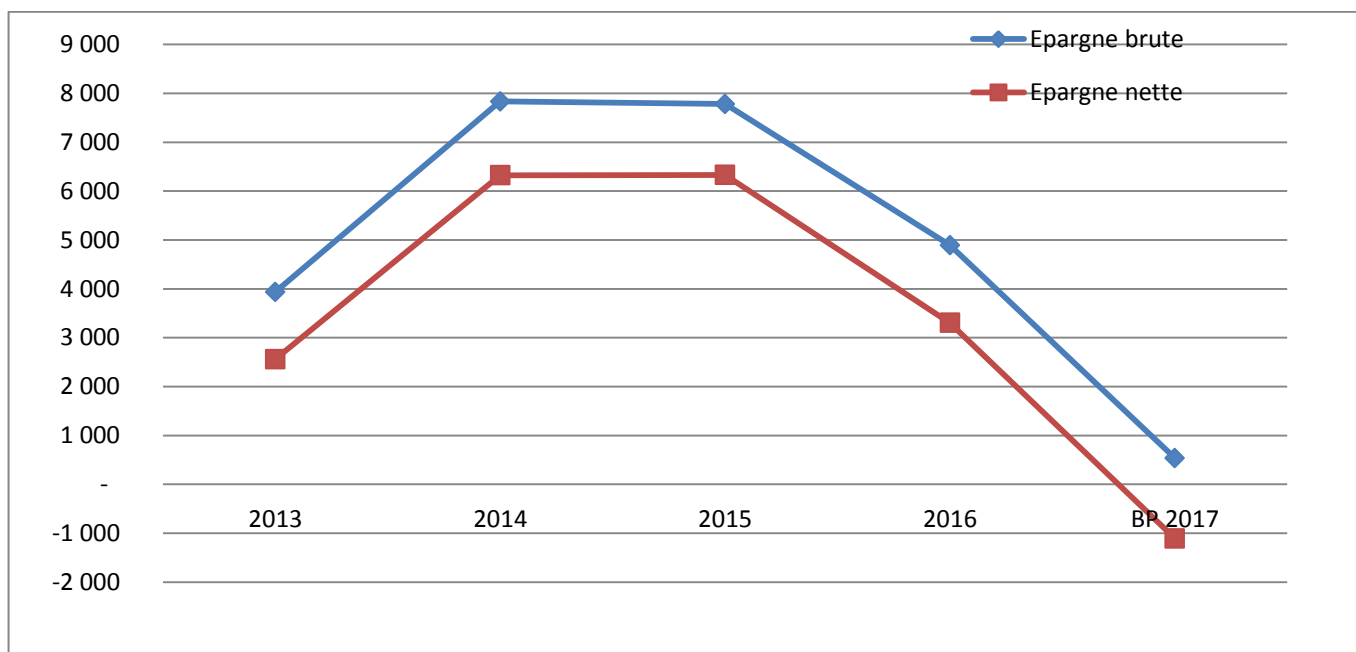
L'estimation du CA 2016 comprend les dépenses et les recettes réalisées sur les budgets de la Communauté Paris-Saclay et du nouveau syndicat.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Recette fonct.	28 851k€	32 953k€	32 129k€	33 874k€	34 765k€
Dépenses fonct	24 065k€	24 291k€	23 583k€	28 278k€	33 583k€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>4 786k€</b>	<b>8 662k€</b>	<b>8 546k€</b>	<b>5 596k€</b>	<b>1 182k€</b>
Charges financières	848k€	828k€	764k€	702k€	643k€
<b>Epargne brute</b>	<b>3 938k€</b>	<b>7 834k€</b>	<b>7 782k€</b>	<b>4 894k€</b>	<b>539k€</b>
Part des recettes	13.65%	23.77%	24.22%	14.45%	1.59%
Remb. capital	1 375k€	1 510k€	1 450k€	1 587k€	1 645k€
<b>Epargne nette</b>	<b>2 563k€</b>	<b>6 324k€</b>	<b>6 332k€</b>	<b>3 307k€</b>	<b>-1 106k€</b>
Part des recettes	8.88%	19.19%	19.71%	9.76%	
Dépenses invest.	7 757k€	2 418k€	1 426k€	843k€	13 324k€
Recettes invest.	3 064k€	588k€	367k€	306k€	1 226k€
Résultat antérieur	3 046k€	916k€	5 410k€	10 683k€	13 453k€
<b>Solde net</b>	<b>916k€</b>	<b>5 410k€</b>	<b>10 683k€</b>	<b>13 453k€</b>	<b>249k€</b>
Encours de la dette	21 015k€	17 921k€	16 471 k€	15 072 k€	13 400 k€
Capacité de désendettement (année)	5.34	2.29	2.12	3.08	24

En 2017, les épargnes sont calculées sur des budgets primitifs qui doivent être équilibrés en dépenses et en recettes. Même si l'épargne nette est négative, le remboursement en capital de la dette est couvert par les recettes d'investissement et les résultats antérieurs.

Les recettes de fonctionnement et les excédents reportés permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et d'investir. L'épargne nette est la part de recettes de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement soit plus de 6 332 k€ en 2015 et une prévision de 3 333 k€ en 2016. Le budget 2017 fait ressortir une épargne négative, mais le remboursement en capital et les investissements sont totalement financés par les résultats antérieurs.

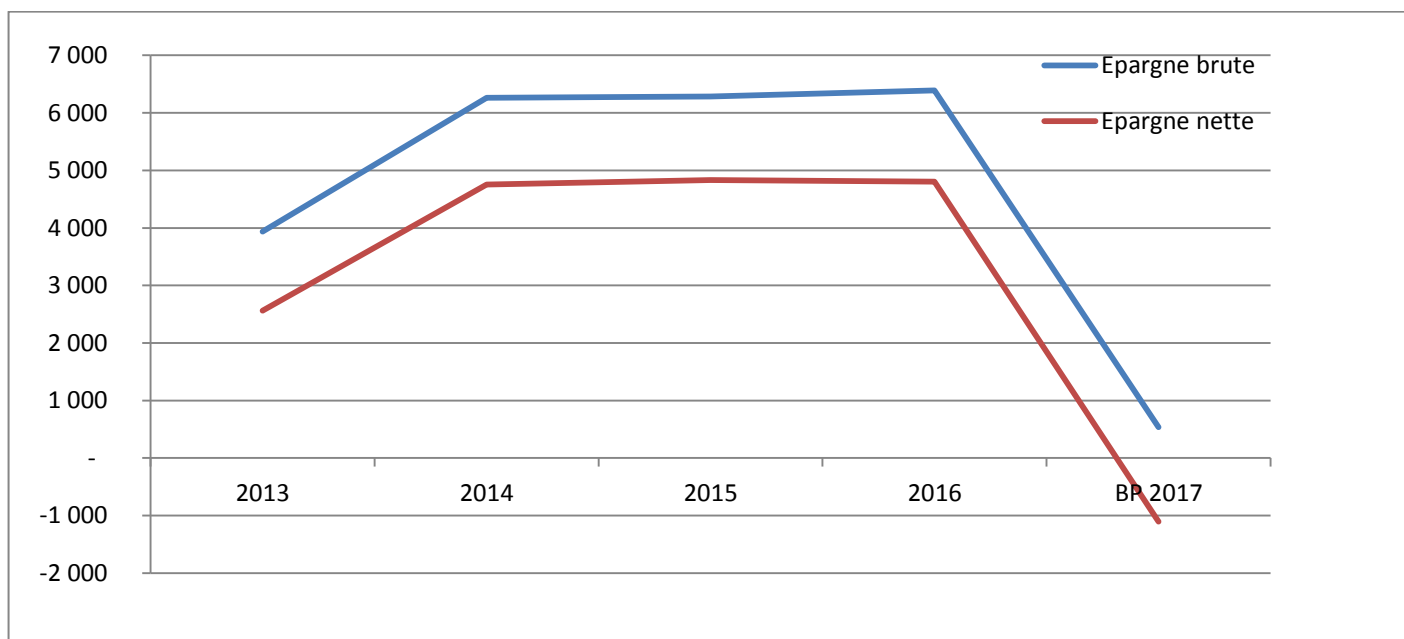
Niveau d'épargnes :



En 2014 et 2015, le SIOM a bénéficié des recettes des CEE pour des montants respectifs de 1 570 876.80 € et 1 498 585.20 €. La recette de 2015 n'a pas fait l'objet d'encaissement en trésorerie, cette somme a été provisionnée en 2016.

Ces recettes ont permis d'augmenter l'épargne de gestion.

Sans ces recettes, l'épargne nette s'élève à 4 753 k€ en 2014, 4 834 k€ en 2015 et 4 831 k€ en 2016.



### Ratios financiers du budget « public »

Ratios	2016	2017
Populations	203 371	205 328
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	126.85 €	141.00 €
TEOM / Population	115.31 €	114.35 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	174.31 €	178.49 €
Dépenses d'équipement brut / Population	4.19 €	43.12 €
Encours de la dette / Population	27.68 €	27.41 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	6.15 %	6.22 %
Dép. réelles fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	75.18 %	81.37 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	2.40 %	24.16 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	15.88 %	15.36 %

€/HT/habitant	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2015*	44,56 €	2,44 €	- €	16,28 €	3,20 €	6,85 €	18,15 €	2,41 €	93,90 €
Coût 2016	43,66 €	2,85 €	4,92 €	16,88 €	5,80 €	6,99 €	15,97 €	3,44 €	100,51 €
Ecart 2015/2016	-2%	17%	-	4%	81%	2%	-12%	43%	7%
Référence nationale ADEME (donnée 2012)	53 €	2 €	2 €	8 €	19 €				89 €

€/HT/tonne	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2015*	180,06 €	122,45 €	- €	375,69 €	69,15 €	269,73 €	273,70 €	83,23 €	1 374,00 €
Coût 2016	170,96 €	142,90 €	223,63 €	366,15 €	130,40 €	281,21 €	220,83 €	92,62 €	1 628,70 €
Ecart 2015/2016	-5%	17%	-	-3%	89%	4%	-19%	11%	19%
Référence nationale ADEME (donnée 2012)	211 €	52 €	52 €	172 €	118 €				166 €



## Les recettes issues de la TEOM

Le produit fiscal du SIOM en 2017 baisse de 0.91 % par rapport à 2016 soit de 218 200 €.

Les taux de TEOM 2017 par commune, sont les suivants :

Villes	Population	PRODUIT 2016				PRODUIT 2017				Evolution des bases	Evolution du produit	
		Bases définitives 2016	TEOM		Particip	Bases définitives 2017	TEOM		Particip			Total contribution ville
			Montants	Taux			Montants	Taux				
Bures-sur-Yvette	9 925	14 357 827	1 168 727	8,14%		14 672 072	1 164 963	7,94%		1 164 963 €	2,19%	-0,32%
Gif-sur-Yvette	21 359	36 071 530	2 525 007	7,00%		36 341 025	2 471 190	6,80%		2 471 190 €	0,75%	-2,13%
Gometz-le-Chatel	2 625	3 032 467	336 301	11,09%		3 185 182	346 866	10,89%		346 866 €	5,04%	3,14%
Igny	10 694	14 689 812	1 376 435	9,37%		14 902 508	1 366 560	9,17%		1 366 560 €	1,45%	-0,72%
Orsay	16 496	29 184 136	2 051 645	7,03%		29 998 993	2 048 931	6,83%		2 048 931 €	2,79%	-0,13%
Palaiseau	32 203	59 277 357	3 770 040	6,36%		61 884 097	3 812 060	6,16%		3 812 060 €	4,40%	1,11%
Saclay	3 868	6 489 290	450 357	6,94%		6 548 403	441 362	6,74%		441 362 €	0,91%	-2,00%
St Aubin	718	1 894 084	87 885	4,64%		1 914 684	85 012	4,44%		85 012 €	1,09%	-3,27%
Vauhallan	1 984	2 559 146	268 199	10,48%		2 570 554	264 253	10,28%		264 253 €	0,45%	-1,47%
Villiers le Bâcle	1 261	1 653 970	160 104	9,68%		1 563 386	148 209	9,48%		148 209 €	-5,48%	-7,43%
Champlan	2 708	6 657 369	354 172	5,32%		6 694 380	342 752	5,12%		342 752 €	0,56%	-3,22%
Chevreuse	5 889	10 807 726	771 672	7,14%		10 989 372	763 761	6,95%		763 761 €	1,68%	-1,03%
Longjumeau	21 913	33 011 540	2 462 661	7,46%		33 632 560	2 441 724	7,26%		2 441 724 €	1,88%	-0,85%
Les Ulis	25 146	49 152 503	2 551 015	5,19%		49 578 075	2 473 946	4,99%		2 473 946 €	0,87%	-3,02%
St Rémy-les-Chevreuse	7 957	16 411 348	1 171 770	7,14%		16 588 655	1 152 912	6,95%		1 152 912 €	1,08%	-1,61%
Villebon-sur-Yvette	10 557	27 961 704	928 329	3,32%	200 000	27 876 690	945 020	3,39%	150 000	1 095 020 €	-0,30%	1,80%
La Ville du Bois	7 307	12 278 051	976 105	7,95%		12 721 616	973 204	7,65%		973 204 €	3,61%	-0,30%
Linas	6 778	9 426 305	749 391	7,95%		9 536 722	729 559	7,65%		729 559 €	1,17%	-2,65%
Ballainvillers	4 040	8 657 196	688 247	7,95%		8 921 664	682 507	7,65%		682 507 €	3,05%	-0,83%
Monthéry	7 647	12 110 036	962 748	7,95%		12 278 362	939 295	7,65%		939 295 €	1,39%	-2,44%
Villejust	2 296	5 452 868	280 823	5,15%		5 643 381	279 347	4,95%		279 347 €	3,49%	-0,53%
<b>Sous totaux autres Com.</b>	<b>203 371</b>	<b>361 136 265</b>	<b>24 091 633</b>	<b>6,67%</b>	<b>200 000</b>	<b>368 042 381</b>	<b>23 873 433</b>	<b>6,49%</b>	<b>150 000</b>	<b>24 023 433</b>	<b>1,91%</b>	<b>-0,91%</b>

Pour mémoire, le taux moyen national en 2015 de la TEOM était de 9.29%.

Les taux baissent de 0.2 % entre 2016 et 2017 pour l'ensemble du territoire à l'exception des 4 nouvelles communes dont le taux baisse de 0.3%, ce qui permet de neutraliser l'impact de l'augmentation de la valeur locative de 0.4% votée lors de la Loi de Finances 2017.

Les taux de la TEOM sont votés par la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse sur proposition du SIOM.

Seul le taux de la TEOM de Villebon-Sur-Yvette augmente en raison de la diminution progressive de la contribution communale.

## **Les projets 2017**

### Le Plan Verre

Pour faciliter le tri du verre, un programme d'extension et de modernisation du parc de conteneurs à verre a été engagé pour un coût total de 450 000 €. En 2016, 16 conteneurs enterrés et semi enterrés ont été installés sur les communes de Longjumeau, Villebon-sur-Yvette, St Rémy-lès-Chevreuse et Igny. En 2017, la mise en place de 23 conteneurs semi-enterrés est prévue.

### Déchèterie Ressourcerie

La déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. L'EPAPS met à disposition un terrain d'une superficie de 7000 m<sup>2</sup>. L'emprise foncière de la déchèterie est estimée à 5400 m<sup>2</sup>.

Cette nouvelle déchèterie doit accueillir les professionnels qui sont actuellement refusés pour raison de saturation de la déchèterie de Villejust. La ressourcerie est un site de récupération et de valorisation. Le lieu de revente sera installé sur une commune du territoire.

La ressourcerie sera pilotée par le porteur retenu suite à un appel à candidature.

Le coût de la construction du projet est estimé à 4 500 000 €. Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME, un emprunt est envisagé à hauteur de 20 % et le solde sera financé en autofinancement.

Le coût net de fonctionnement de la déchèterie est évalué à 1 200 000 € en année pleine à partir de 2019.

### Biodéchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les structures produisant plus de 10T de biodéchets par an, doivent les trier à la source en vue d'une valorisation organique.

Les biodéchets sont les déchets alimentaires d'origine végétale et animale et les déchets de jardin.

Le SIOM étudie la possibilité de proposer un service de pré-collecte, collecte et valorisation des biodéchets (hors déchets verts) aux gros-producteurs concernés. Ainsi, le bureau d'étude AJBD-Citexia a été mandaté depuis juin 2016 afin d'étudier la faisabilité technique et financière du service selon une méthodologie en 3 phases.

La 1<sup>ère</sup> consiste en un état des lieux du gisement des biodéchets afin de recenser les producteurs potentiellement concernés et le gisement collectable.

Les potentiels gros-producteurs concernés sont : les marchés forains, les restaurants : scolaires, d'entreprises, traditionnels, rapides, les grandes et moyennes surfaces et industries.

La 2<sup>nde</sup> phase a pour objectif de déterminer un scénario du service de pré-collecte, collecte et valorisation selon les critères techniques et économiques

Si le SIOM décide de proposer un service, une 3<sup>ème</sup> phase consistera en un accompagnement à la mise en place du service auprès des gros-producteurs concernés dans le cadre de la redevance spéciale.

Cet accompagnement portera sur la rédaction des cahiers des charges, la révision de la grille tarifaire de la RS et la communication notamment.

### Bâtiment administratif du SIOM

Des travaux de structure et d'aménagement de la salle du comité doivent être envisagés avec l'acquisition de nouveau mobilier et de matériel de sonorisation.

Des travaux de réfection du bâtiment administratif sont à prévoir notamment la toiture, le ravalement, la réparation des murs endommagés par les infiltrations et l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales.

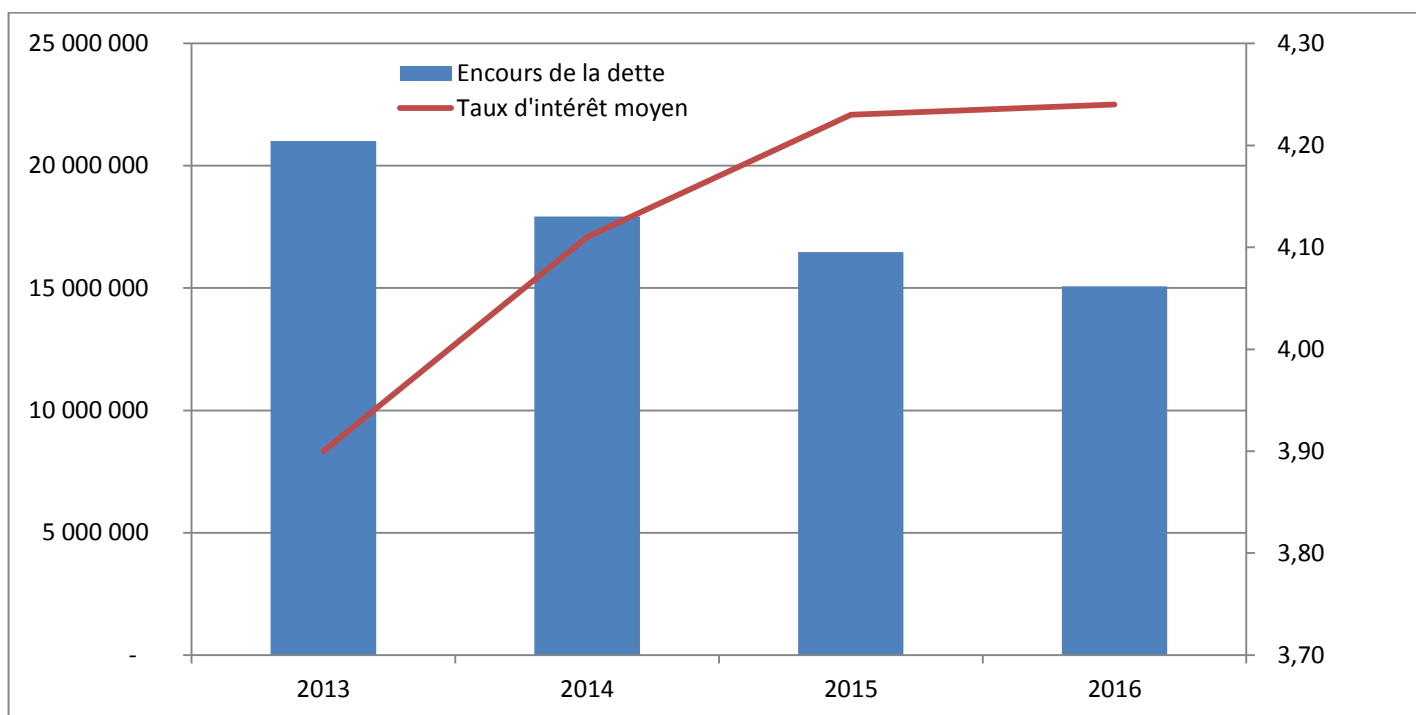
### L'encours de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2016 s'élève à 5 628 686 € pour le « secteur public » et à 9 443 513 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 15 072 199 €.

Le capital restant dû (CRD) du « secteur public » comprend la reprise de l'emprunt du SIRM pour un montant de 71 428.67 €. Cet emprunt a été contracté en 2010 pour une durée de 7 ans d'un montant initial de 400 000 € à un taux fixe de 2.44 % pour l'acquisition de conteneurs. Il prendra fin au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

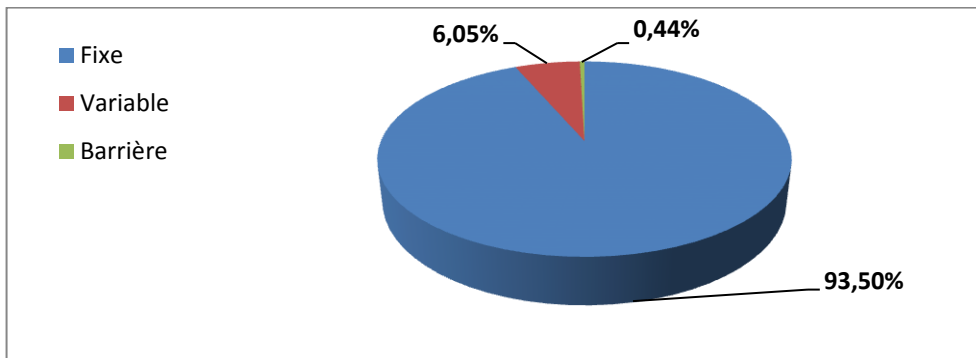
Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

Encours de la dette au 31/12



Plus de 93 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.52 %. L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 6.05%.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	14 093 032 €	93,50%	4,52%
Variable	912 500 €	6,05%	0,00%
Barrière	66 667 €	0,44%	3,69%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>15 072 199 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,24%</b>

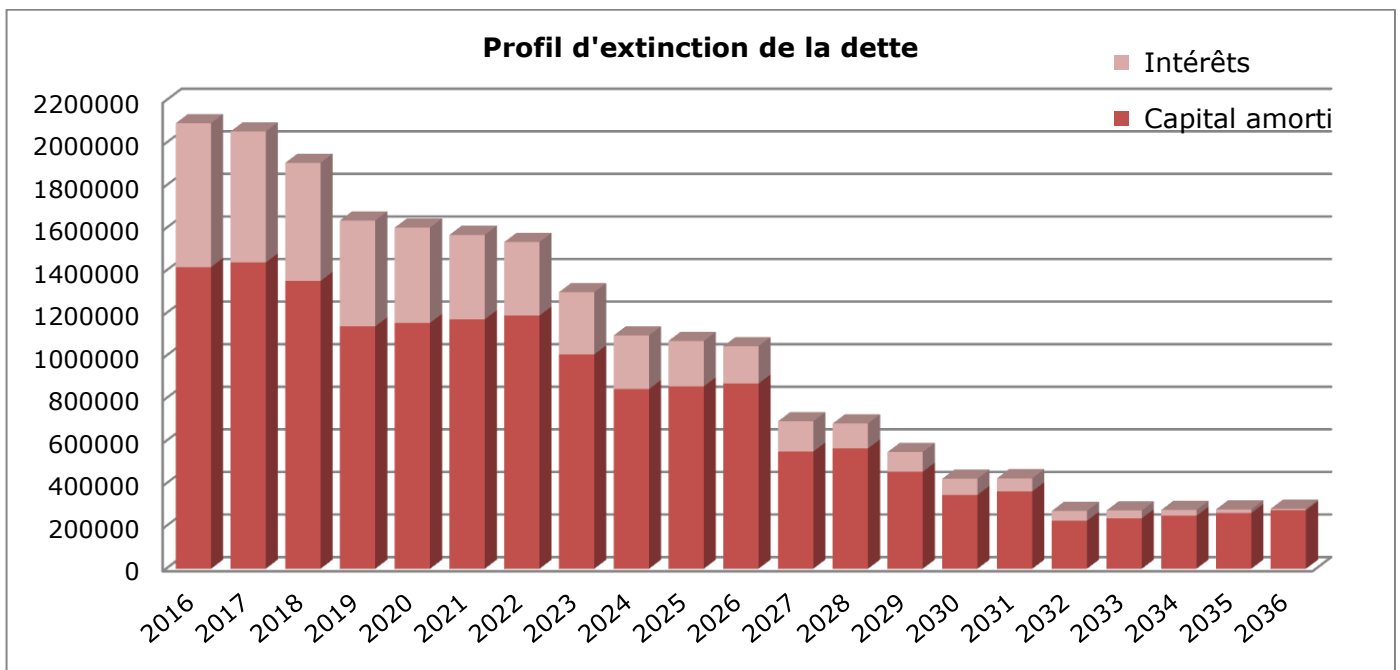


Le contrat à barrière est un contrat à taux fixe à 3.69% tant que l’Euribor 12 mois ne dépasse pas 5.5%. Depuis quelques années, l’Euribor est très bas à moins de 1%. Ce contrat se termine en 2017, il y a peu de risque que l’Euribor dépasse la barre des 5.5%.

La typologie de l’encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1%. Avec un taux moyen de 4.52 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s’élèvent entre 480 000 € et 1 200 000 € selon les contrats.

Le SIOM a contracté en 2011, pour une durée de 24 ans, un prêt assorti d’une ligne de trésorerie d’un montant de 3 000 000 €. Tous les ans, des intérêts sont calculés sur l’index Euribor 12M +1.3% quel que soit l’utilisation de la ligne de trésorerie. Le montant des intérêts restant à payer jusqu’au terme du contrat, sans utilisation de la ligne de trésorerie, est estimé à 460 000 €. Ce contrat a été remboursé par anticipation au 15 juin 2016. Aucune pénalité n’est due par le SIOM.

Profil d’extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :



Aucun emprunt n’a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendette.



## Capacité de désendettement

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Epargne brute	3 938k€	7 834k€	7 782k€	4 920k€
Encours de la dette	21 015k€	17 921k€	16 471k€	15 072k€
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>5.34</b>	<b>2.29</b>	<b>2.12</b>	<b>3.27</b>

La capacité de désendettement est de 2 à 3 ans depuis 2014.  
Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

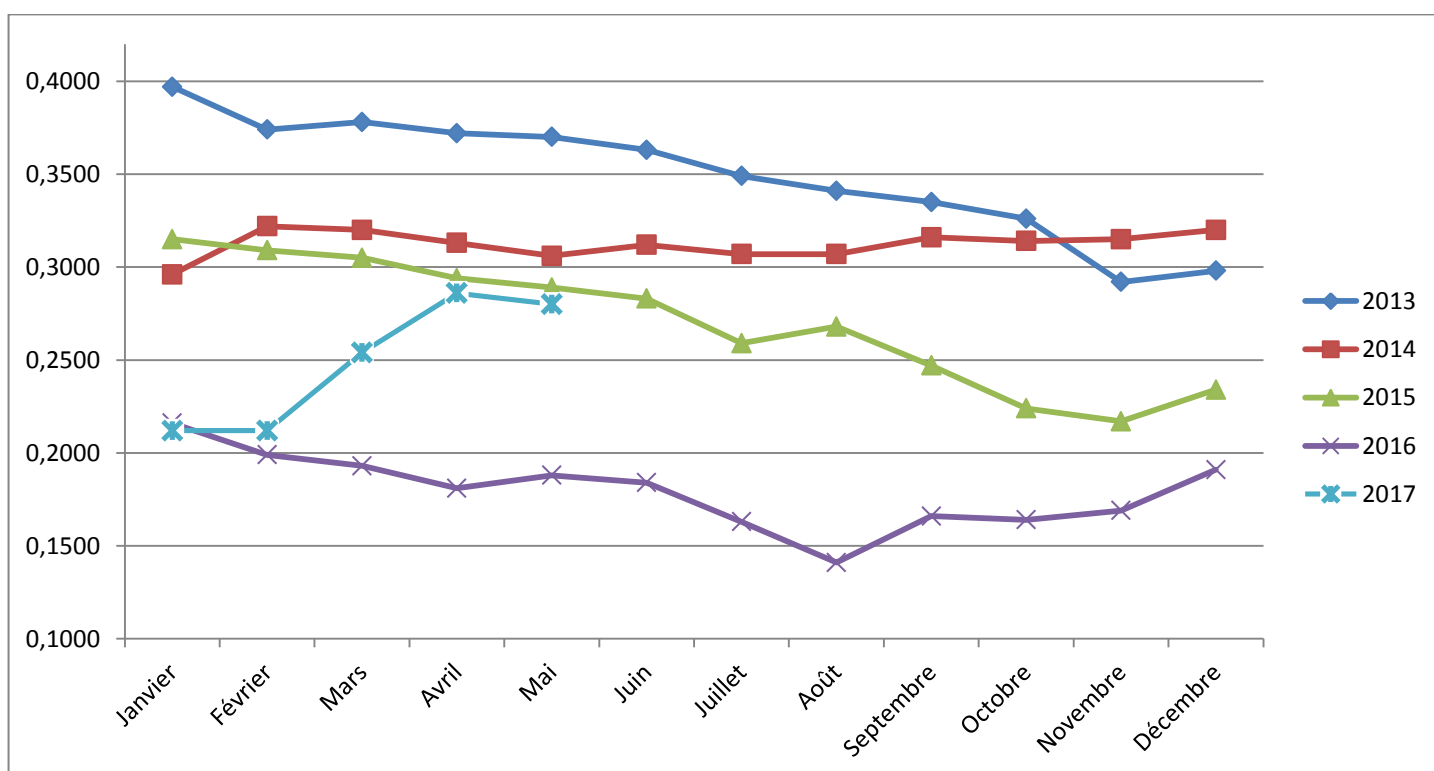
## Certificat d'économie d'énergie

En 2012, le SIOM de la Vallée de Chevreuse a signé une convention avec la société Certinergy pour la gestion des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) générés par les travaux de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Avec la chute des cours des CEE en 2015, la société n'a pas été en mesure d'honorer ce versement et le 31 août 2015 un jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde a été prononcé.

En 2016, une provision de 1 498 585.20 € a été constituée correspondant à la recette de 2015 qui n'a pas été honorée.

Cours de CEE depuis 2013 :



Depuis l'été 2015, les cours des CEE restent à des niveaux très bas, une légère hausse est constatée depuis mars 2017.

Le plan de sauvegarde validé par un jugement en date du 28 juin 2016 prévoit l'échéancier suivant :

Année de versement	% de la créance	Montant HT
2017	2%	127 151,06
2018	3%	190 726,59
2019	5%	317 877,65
2020	10%	635 755,30
2021	10%	635 755,30
2022	15%	953 632,95
2023	15%	953 632,95
2024	20%	1 271 510,61
2025	20%	1 271 510,61
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>6 357 553,03</b>

### Coût du service et financement

Charges 2016	€ arrondis	€ / habitant
Charges de structure	1 914 343 €	9,41 €
Charges de communication	561 549 €	2,76 €
Charges techniques dont :	25 985 738 €	127,78 €
Prévention	208 331 €	1,02 €
Pré-collecte et collecte	13 616 070 €	66,95 €
Transport	174 886 €	0,86 €
Traitement	11 986 451 €	58,94 €
<b>Total charges HT</b>	<b>28 461 630 €</b>	<b>139,95 €</b>

TVA acquittée	1 708 481 €	8,40 €
---------------	-------------	--------

Produit 2016	€ arrondis	€ / habitant
Recettes industrielles	7 051 560 €	34,67 €
Soutiens : Eco-organismes	1 890 193 €	9,29 €
Aides	195 299 €	0,96 €
<b>Total produits</b>	<b>9 137 052 €</b>	<b>44,93 €</b>

Coût du service public	21 033 060 €	103,42 €
------------------------	--------------	----------

TEOM	23 451 709 €	115,31 €
Contributions de communes	200 000 €	0,98 €
Redevance spéciale	774 416 €	3,81 €
<b>Total du financement</b>	<b>24 426 125 €</b>	<b>120,11 €</b>

Ecart coût et financement	3 393 066 €	16,68 €
---------------------------	-------------	---------

L'écart entre le coût et le financement constitue l'autofinancement qui permet de financer les dépenses d'investissement en limitant le recours à l'emprunt. Pour mémoire en 2015, l'écart entre le coût et le financement était de 23 €.